

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 05 OCTOBRE 2022

Le 05 octobre 2022, à 18h00 heures, le **Conseil Municipal de LESCURE D'ALBIGOIS**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame Élisabeth CLAVERIE, Maire.

**Présents :** Elisabeth CLAVERIE, Bernard DELBRUEL, Marie LACAN, Gérard TOUREL, Daniel DERRAC, Nelly FACCA, Xavier PETIT, Huguette DELPY-SOUTADÉ, Thierry MONTBROUSSOUS, Bruno BARDÈS, Françoise CHINCHOLLE, Franck GARRIC, Marie-Pierre CAMBON, Philippe FOULCHÉ, Ghislain PELLIEUX, Éric ALBERT, Guy INTRAN, Sylvie CLERGUE, David POUTRAIN, Nathalie JALBY, Claudette ROUQUETTE-BAULES, Maxime FONTANILLE, Bénédicte CATHALAU, Kadour SAMET.

**Absents excusés représentés :** Michel ALBENGE (B. DELBRUEL), Stéphanie RAYMOND (G. PELLIEUX), Francis SALABERT (G. INTRAN).

**Absents excusés non représentés :** néant

**Absents non excusés non représentés :** néant

**Secrétaire de séance :** Marie-Pierre CAMBON

**7.6.2 : PROJET DE RÉALISATION D'UNE INSTALLATION PHOTOVOLTAÏQUE EN AUTOCONSOMMATION : MODIFICATIONS DE LA DEMANDE DE SUBVENTION ET DU PLAN DE FINANCEMENT**

Par délibération du 24 juin 2019, la municipalité précédente avait lancé un projet de réalisation d'installation photovoltaïque en autoconsommation des bâtiments communaux, qui s'inscrivait dans la démarche du plan climat énergie de l'Albigeois, dont l'une des finalités était de réduire de 40 % la consommation énergétique finale d'ici à 2030.

Aujourd'hui cette démarche est d'autant plus nécessaire pour répondre à nos obligations réglementaires posées par le « décret tertiaire » en application de la loi ELAN (Évolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique) et qui vise à accélérer la transition énergétique des bâtiments à usage tertiaire et impose une réduction chiffrée de nos consommations d'énergie, mais également dans une volonté affirmée de limiter notre impact écologique à l'échelon local.

Ainsi, aujourd'hui la municipalité actuelle, confirme sa volonté de conduire ce projet d'autoconsommation collective de grande ampleur avec revente du surplus éventuel, d'une puissance de 90 kWc.

Le montant estimatif des travaux a été réévalué et s'élève désormais à 136 000 € H.T.

De plus dans sa délibération du 24 juin 2019, la commune avait établi le plan prévisionnel de financement en sollicitant auprès de la Région OCCITANIE, une subvention à hauteur de 70 276.21 €, soit 50 % du montant estimé de l'opération. Cette demande n'ayant pas été acceptée, il convient de modifier le plan de financement prévisionnel. Aussi, il vous est proposé de solliciter une subvention auprès de la communauté d'agglomération de l'Albigeois, dans le cadre d'un fonds de concours d'aide à l'investissement des communes.

Le plan prévisionnel de financement de l'opération est donc modifié comme suit :

DÉPENSES			RECETTES		
Nature	Montant H.T	Montant T.T.C	Organisme	Montant (base HT)	Montant (base TTC)
Études	11 302,42 €	13 562,90 €	Communauté d'agglomération de l'Albigeois	54 566,00 €	54 566,00 €
Travaux	136 000,00 €	155 100,00 €	État DETR	38 170,00 €	38 170,00 €
			Commune de Lescure	54 566,42 €	84 026,90 €
<b>Total</b>	<b>147 302,42 €</b>	<b>176 762,90 €</b>		<b>147 302,42 €</b>	<b>176 762,90 €</b>

## LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu la délibération n°36/2019 du conseil municipal du 24 juin 2019, relative à la demande de subvention : appel à projets « autoconsommation d'électricité photovoltaïque en Occitanie/Pyrénées-Méditerranée »,
- Entendu l'exposé ci-dessus,

### APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ,

- **MODIFIE** le plan de financement prévisionnel de l'opération d'autoconsommation d'électricité photovoltaïque sur les bâtiments communaux, tel qu'indiqué ci-dessous :

DÉPENSES			RECETTES		
Nature	Montant H.T	Montant T.T.C	Organisme	Montant (base HT)	Montant (base TTC)
Études	11 302,42 €	13 562,90 €	Communauté d'agglomération de l'Albigeois	54 566,00 €	54 566,00 €
Travaux	136 000,00 €	155 100,00 €	État DETR	38 170,00 €	38 170,00 €
			Commune de Lescure	54 566,42 €	84 026,90 €
<b>Total</b>	<b>147 302,42 €</b>	<b>176 762,90 €</b>		<b>147 302,42 €</b>	<b>176 762,90 €</b>

- **SOLLICITE** une subvention auprès de la communauté d'agglomération de l'Albigeois, dans le cadre d'un fonds de concours d'aide à l'investissement des communes.
- **PRÉCISE** que l'État a attribué à la commune, par arrêté du 18 octobre 2019, une subvention d'un montant de 38 170 € au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR).
- **INDIQUE** que la commune s'engage à financer le montant restant du coût de l'opération.
- **PRÉCISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune.

### DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits  
Pour copie certifiée conforme au registre.

**Le Maire,**  
**Élisabeth CLAVERIE**

